

La Présidente de l'Association Sportive

Aux élèves, à leurs parents, aux amis de parents...

Madame, Monsieur,
Dans le cadre du TÉLÉTHON, l'Association Sportive du collège organise un TOURNOI DE VOLLEY dont les fonds perçus seront reversés en totalité à l'association précitée :

VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2018 – GYMNASE DU COLLÈGE

- ❖ **16h45 à 18h45 tournoi réservé aux ÉLÈVES** du collège
- ❖ **19h00 à 22h30 tournoi ADULTES** (ATTENTION, NOMBRE D'EQUIPES LIMITEES à 16 !!!)

ORGANISATION / DÉROULEMENT :

- ✚ Equipes de 4 joueurs sur le terrain (remplaçants possibles)
- ✚ Inscription par coupon réponse (ci-dessous ou téléchargeable sur le site du collège) **avant le mardi 4 décembre 2018 auprès des professeurs d'EPS ou (pour les élèves)**
- ✚ Une buvette avec boissons et pâtisseries sera mise en place pour le tournoi élèves (toutes les personnes souhaitant confectionner des gâteaux seront les bienvenues)
- ✚ Dans le cadre du tournoi, une tenue sportive est nécessaire
- ✚ Il n'y aura pas de remise de prix

PARTICIPATION FINANCIÈRE :

- ✚ 2 € pour les élèves (à régler à l'inscription de l'équipe auprès d'Aurélia ou des professeurs eps)
- ✚ 5 € pour les adultes (à régler sur place)

Nous vous attendons nombreux.

la présidente, A Robez Masson.

✂ -----
COUPON A REMETTRE AUX PROFESSEURS D'EPS DU COLLÈGE **AVANT LE 4 DÉCEMBRE 2018**

Catégorie ÉLÈVE

NOM DE L'ÉQUIPE :

1^{er} joueur 3^{ème} joueur
2^{ème} joueur 4^{ème} joueur

Remplaçant Remplaçant

Je soussigné,, père, mère, représentant légal, autorise mon fils, fille,
..... classe de, à participer au tournoi de volley de 16h45 à 18h30.

✚ Confection de gâteaux, pâtisseries : OUI ☐ NON ☐ Signature,

✂ -----

Catégorie ADULTE

NOM DE L'ÉQUIPE :

(présence indispensables des équipes à 19h00, début des matches à 19h15)

1^{er} joueur 3^{ème} joueur
2^{ème} joueur 4^{ème} joueur
Remplaçant Remplaçant

Coordonnées d'un joueur : ☎ Mail

✚ Confection de gâteaux, pâtisseries : OUI ☐ NON ☐ Date : Signature :

NB : pratique sportive informelle : la responsabilité civile des pratiquants n'est couverte que s'ils ont souscrit individuellement une assurance (éventuellement incluse dans l'assurance habitation)